Envoyé en préfecture le 22/03/2017

Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

ID: 039-213903313-20170306-DCM_20170306_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU JURA



Nombre de conseillers municipaux

En exercice : 19Présents : 12Votants : 14

Date de la convocation :

25 février 2017

Date d'affichage:

13 mars 2017

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20170306_03

Séance du 6 mars 2017

L'an deux mil dix-sept, le six mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents: Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Joël ALPY, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

<u>Étaient absents excusés</u>: Nicolas GRIFFOND (procuration à Claudine QUATREPOINT), Nelly GIROD (procuration à Michaël FUMEY), Marie-Paule SCHENCK.

<u>Étaient absents</u> : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Denis VERNEREY.

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du compte de gestion 2016, dressé par Mme Sylvie GAUTROT, receveur à la trésorerie de Champagnole Budget annexe « Assainissement »

Le conseil municipal de Mignovillard, hors la présence de M. Florent SERRETTE, maire de la commune de Mignovillard,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes

Envoyé en préfecture le 22/03/2017 Reçu en préfecture le 22/03/2017

Affiché le

ID: 039-213903313-20170306-DCM_20170306_03-DE

de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

La 1^{ère} adjointe,

Claudine QUATREPOINT